

LOI N°001 /APN/CP/81

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD PORTANT
CREATION DU CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHE
APPLIQUEE ET DE FORMATION EN MATIERE
DE DEVELOPPEMENT SOCIAL.

L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE,

VU les articles 7, 9, 14, 15 et 34 de la Constitution ;
APRES en avoir délibéré
ADOpte la Loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er.- Est ratifié l'Accord portant création du
Centre Africain de Recherche Appliquée et de Formation
en matière de Développement Social.

ARTICLE 2.- La présente Loi sera enregistrée et publiée
au Journal Officiel de la République.

Ainsi délibéré et adopté en séance publique.

ONAKRY, LE 17 JANVIER 1981
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
POPULAIRE NATIONALE


DAMANTING CAMARA